

Sorties extérieures quotidiennes en service de garde

Le service de garde veille à ce que les enfants puissent jouer à l'extérieur pendant **au moins 60 minutes chaque jour**. Cette période se déroule dans un endroit sécuritaire et aménagé de façon à permettre une surveillance adéquate.

Pourquoi les sorties extérieures sont-elles importantes?

- Favoriser le développement moteur et l'activité physique;
- Permettre aux enfants d'explorer leur environnement;
- Soutenir leur bien-être, leur autonomie et leurs apprentissages;
- Offrir des occasions de jouer, de bouger et de socialiser.

Dans quelles situations une sortie peut-elle être adaptée ou annulée?

Une sortie peut être écourtée, adaptée ou annulée lorsque les conditions risquent de compromettre **la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants**. La RSGE évalue la situation et prend la décision la plus appropriée pour le groupe.

Comment préparer votre enfant?

- Prévoir des vêtements adaptés à la température et aux conditions météorologiques;
- Identifier clairement les vêtements et les accessoires;
- Fournir les articles demandés par le service de garde selon la saison;
- Informer la RSGE de toute condition particulière pouvant influencer la participation de votre enfant.

Merci de votre collaboration. Ensemble, nous contribuons à offrir aux enfants des expériences extérieures sécuritaires, agréables et favorables à leur développement.

Référence : article 114 — Le prestataire de services de garde éducatifs doit s'assurer que les enfants sortent à l'extérieur au moins 60 minutes chaque jour, dans un endroit sécuritaire permettant leur surveillance, à moins de conditions compromettant leur santé, leur sécurité ou leur bien-être.